Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_077-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_077

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Accompagnement de projets d'investissement 2018 - Demande de subventions au Conseil départemental du Var

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie DUFOUR

RAPPORTEUR : Monsieur Claude PIANETTI

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_077-DE

Par délibération n° C_2018_031 en date du 12 avril 2018, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a adopté son Budget Primitif pour l'année 2018, en cohérence avec son Plan pluriannuel d'Investissements 2016-2020 adopté par le Conseil d'agglomération en date du 31 mars 2016.

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des projets d'investissement des communes et des EPCI mis en œuvre par le Conseil départemental du Var, la Communauté d'Agglomération Dracénoise souhaite valoriser plusieurs actions inscrites à son budget d'investissement 2018, dans les domaines :

- de l'éducation, la culture et le sport,
- du développement des territoires et infrastructures,
- du transport et des mobilités
- du tourisme,

Compétences	Opérations	Coût HT	Subvention sollicitée pour l'accompagnement des projets d'investissement 2018	
Éducation	Campus universitaire – Etude de programmation et de faisabilité	83 385 €	20%	16 677 €
Tourisme	Gorges de la Nartuby	75 000 €	20%	15 000 €
	Signalétique touristique Signalétique 3 D	43 200 €	10%	4 320 €
	Circuits touristiques connectés circuits thématiques	104 000 €	30%	31 200 €
	Réfection Pont de la Tuilière	75 000 €	30%	22 500 €
	Base de loisirs de Vidauban : finalisation	246 000 €	30%	73 800 €
Infrastructures, développement des territoires	Requalification des ZAE – ZAE de Saint-Hermentaire, Draguignan	1 334 000 €	22%	293 480 €
Transport et mobilités	Aménagement de la Voie Verte : La Vigne à vélo : acquisition foncière (tronçons 2 et 3)	525 000 €	20%	105 000 €
	Aménagement de la Voie Verte : Vigne à vélo : réalisation tronçon 4	667 000 €	20%	133 400 €
Sport	Réfection du gymnase Limbron à Lorgues	120 000 €	20%	24 000 €
	Vestiaires sportifs de Montferrat : travaux	216 700 €	20%	43 340 €
	Total général :	**3 489 285 €**		**762 717 €**

Ces projets seront techniquement ajustés, in fine, avec les services du Conseil départemental du Var au regard des critères d'éligibilité et des hauteurs d'interventions (pourcentage de financement).

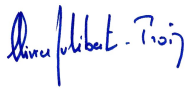
Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_077-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 24 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les opérations soumises au Conseil départemental du Var pour éligibilité dans l'accompagnement des projets d'investissement au titre de l'année 2018,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 762 717€ auprès du Conseil départemental du Var,
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents en lien avec le traitement de ces dossiers.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 07/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.